

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE DE VOILE NOUVELLE -AQUITAINE
DU SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019**

CLUBS REPRESENTES : CN Chatelaillon- YC St Martin en Ré – SR La Rochelle – CN Rochefort ais – ANC Limousin - CV Arcachon – CN Arès – Blaye Nautique – CV Bordeaux Carcans Maubuisson – CV Cazaux-Lac – CN Claouey – CV Hourtin Médoc – CV Pyla/Mer - VCPN Pauillac – Arcachon Voiles et Croisières - CV Bordeaux-Lac – YC Ispé Biscarrosse – CV Soustons Marensin - YC Hendaye – CN Hendaye - PEC Voile Poitiers – CN Vassivière.

CLUBS NON REPRESENTES : CV Angoulême – CNAR — CN CO St Trojan – CNPA Marennes – CNPA ile de Ré – YC Oléron – CN Couardais Goisil - SR Royan – St Georges Voiles – CN La Flotte en Ré – CSD Boyardville – ASPTT La Rochelle – EV Fouras – EV Rochelaise - WC Couardais – GS La Rochelle – CN Angoulins – CN Portes en Ré – CN La Tremblade – Wind Oléron Club – CN La Rochelle – AS Cheminots Rochelais – CN Meschers - CN Port des Barques – YC Classique - EV Cible – EV Port Maubert – GPO – BN La Tremblade – Saint Palais/Mer – BN La Palmyre - La Cabane Verte — CN Mauzac - SN Andernos - Croiseurs Aquitaine – CN Bourquais - CN Ferret – VLG – CV Lormont - CN Taussat-Cassy – - CN Verdon – CN Loubésien - AS Ambarès – CNL 1876 - CV Sanguinet – CNBO - YC Landais – CN Léonnais – UNP Cap-Breton – CN Mimizan Voile – CV Soustons Marensin – CFN Soustons - YCB - CM Hendaye Tchigudy – YC Adour Atlantique – CN Pyrénéen - C Adour Plaisance – EVI – C Voile Niortais – Club Eole 79 - Macif Centre Voile – SN Châtelleraut - PAL Limousin.

22 clubs représentés sur 84 clubs de + de 20 licenciés dont 38 votants sur 75 possibles.
64 représentants ou mandataires présents.

ORDRE DU JOUR :

Réforme statutaire :

- 1 - Adoption des nouveaux statuts de la Ligue suite à la réforme statutaire fédérale.
- 2 - Adoption du nouveau règlement intérieur de la Ligue suite à l'adoption des statuts de la Ligue.

La séance est ouverte à 10h30. Elle se déroule dans l'amphithéâtre de la Maison des Sports de Talence.

Le Président rappelle que lors de L'AGO du 9 mars dernier le quorum manquait de quelques votants, pour valider la réforme statutaire.

Ce fait nous obligeait à convoquer une AGE avant le mois de décembre pour approuver les nouveaux statuts et Règlement intérieur.

Or le quorum de cette AGE est de 110 et nous ne sommes que 66 votants.

De par les décisions votées en AGO nous pouvons faire valider les nouveaux textes par le Conseil d'Administration de la Ligue.

Afin de remercier tous les présents à l'AGE, le Président invite ces derniers à assister aux délibérations que prendra le CA en séance publique.

Le Conseil d'Administration a bien le quorum pour pouvoir statuer puisqu'il faudrait 11 membres présents et qu'il y en a 16 sur la feuille de présence.

Les changements portent surtout sur les modalités de représentants des clubs, les modalités de procuration et les modalités de poids électoral, en toute démocratie.

Le Président déclare la clôture de l'AGE. Il est 10h35.

ADOPTION DE LA RESOLUTION STATUTAIRE PAR LE CA

Deux avenants ont été ajoutés à l'ordre du jour de la convocation du CA :

Avenant n°1:-Validation de Roland DESFORGES à la fonction de Président de la Commission Régionale d'Arbitrage, décision qui devra ensuite être validée par la Commission Centrale d'Arbitrage.

Avenant n°2:-Election du représentant des présidents de Comités Départementaux de Voile à siéger au Bureau Exécutif de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine en tant que représentant des Comités Départementaux de Voile.

Le Président présente les modifications des statuts et du Règlement Intérieur.

Pour ce qui concerne le pouvoir des clubs il faut se référer à l'article 13 qui porte sur le nombre de représentants, sur le nombre de voix que chaque représentant de club apporte, et sur les modalités de désignation des représentants des clubs.

Pour le nombre de représentants la méthode n'a pas changé. Il reste proportionnel aux nombres de titres fédéraux délivrés par le club. Ce qui change fondamentalement c'est le « poids » de chaque représentant. Jusqu'aux élections de 2021, chaque représentant a une voix. A partir de 2021, les pouvoirs électoraux sont redonnés aux clubs suivant leurs nombre de licenciés.

Quant aux modalités de désignation des représentants l'élection en AG des clubs est la plus démocratique. Si le quorum n'est pas atteint c'est le BE du Club qui désignera les porteurs de voix et en dernier ressort se sera le Président du club qui nommera ses représentants.

Pour les procurations, actuellement il ne peut y avoir délégation qu'entre les membres d'un même club. Cette clause est élargie aux membres d'un autre club.

Par ricochet ces modifications viennent changer la représentation nationale.

Ne seront candidats à la représentation des ligues à l'AG de la FFV0pile que des représentants mandatés par les clubs.

Nous avons changé le nombre de membres du CA en le faisant descendre de 23 à 16 membres élus, avec une proportion de 40% de femmes (6 dames).

Le CA sera composé de 16 élus, 7 présidents des CDV et un membre élu par les Etablissements. Le CA élira toujours son président, qui lui-même proposera un BE avec 40% de femmes.

Le représentant des présidents des CDV qui siègera au BE est élu en dehors de l'AG, au moment choisi par ce collègue sous la présidence de la Secrétaire Générale de la Ligue.

Vote du CA avec 16 représentants :

Unanimité moins une abstention pour le poids des grands clubs dans le système de vote.

Validation du nouveau Président de la CRA LVNA :

Suite à la démission de Georges IKHLEF à la présidence de la CRA, Roland DESFORGES se propose de reprendre cette charge en plus du calendrier de la LVNA.

Nomination validée à l'unanimité par les membres du CA présents.

Election du représentant des CDV au BE de la LVNA :

Trois présidents sont présents : le CDV 17, le CDV 33 et le CDV 64. C'est Paco DURANDEAU du CDV 64 qui présente sa candidature.

Les trois CDV ont voté pour Paco DURANDEAU.

En conclusion Le Président annonce l'AGO pour le 15 février 2020 à l'hôtel de la Communauté d'Agglomération de Royan.

Le Président remercie tous les présents qui ont assistés à cette séance du CA. Il est 11h45, la séance est déclarée close.

Le Président
Raymond GOHIER



La Secrétaire Générale
Christiane CAHUZAC

